



Championnat de France des Régions de Tourisme FFM

Championnat de Tourisme Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

2 et 3 mai 2026 – Viviers (07220)

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 – Organisation

Le Moto-Club LE TEIL organise les 2 et 3 mai 2026, à Viviers, le Championnat de France des Régions de Tourisme sous la forme d'un rallye touristique sur route ouverte entre des équipes de 4 licenciés maximum représentant des Ligues, des Comités départementaux et des Clubs.

S'agissant d'un rallye touristique dans le respect du Code de la route, aucune recherche de la plus grande vitesse, de vitesse moyenne imposée ni d'habileté au pilotage n'est prise en compte. L'établissement des classements est basé sur la découverte de la région et les connaissances générales du milieu moto.

Cette organisation compte également pour le Championnat de Tourisme de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

Art. 2 – Conditions d'admission

Cette organisation est ouverte à tous les pilotes et passagers de deux roues motorisés, de side-cars, trikes et quads homologués, assurés et conformes au Code de la Route.

La priorité d'inscription sera donnée aux participants des équipes des Ligues, des Comités Départementaux et des clubs, titulaires d'une licence de la Fédération Française de Motocyclisme 2026.

Les non-licenciés pourront être admis hors classements officiels et sous réserve des places disponibles.

Art. 3 – Accueil

L'accueil des participants, les repas et les départ du rallye et de la balade optionnelle du dimanche auront lieu :

Camping « Rochecondrie »
172 route du Teil
07220 Viviers

L'accueil des participants arrivant le vendredi soir au camping est possible en option.

Art. 4 – Hébergement

L'hébergement officiel de cette organisation est situé :

Camping « Rochecondrie »

172 route du Teil - 07220 Viviers.

04 75 52 74 66 – contact@campingrochecondrie.com

<https://campingrochecondrie.com>

Seul l'hébergement en tente avec le matériel personnel des campeurs est pris en charge et géré par l'organisateur pour la nuit du samedi au dimanche.

Les participants désirant un hébergement "en dur" et à leur charge, devront prendre contact avec la direction du camping ou pourront opter pour tout autre hébergement de leur choix.

Les nuitées supplémentaires en tente seront à réserver auprès du Moto-Club lors de l'inscription.

Art. 5 – Inscriptions

Les inscriptions, sont ouvertes dès la parution du présent règlement et jusqu'au 17 avril 2026.

Les bulletins d'inscription devront être retournés accompagnés du règlement global de chaque équipe chez l'organisateur, à l'adresse suivante :

Moto club LE TEIL
Chez Monsieur Claude REY
18 rue des bragalons
07400 LE TEIL

impérativement avant le 17 avril 2026

Les chèques sont à libeller à l'ordre du : Moto Club LE TEIL

Les virements bancaires sont à effectuer avec la mention « Championnat de France des Régions » sur le compte du Moto-Club LE TEIL :

IBAN : FR76 1027 8089 3500 0151 1834 043

BIC : CMCIFR2A:

Montant des Inscriptions

Forfait de base

Les droits d'inscription, conformément au règlement 2026 de la Coupe des régions de Tourisme sont de 248,00 €

par équipe (complète ou non) de Ligue, de Comité Départemental ou de Club.

Ce montant comprend :

- . la participation au rallye,
- . le repas du samedi midi,
- . le repas du samedi soir,
- . le petit déjeuner du dimanche matin,
- . la balade du dimanche matin,
- . l'hébergement du samedi au dimanche en tente personnelle au camping Rochecondrie.

Les inscriptions individuelles pour les mêmes prestations sont possibles, priorité étant donnée aux équipes de Ligues, comités Départementaux et Clubs.

Inscription individuelle licencié FFM, licencié d'une Fédération affiliée à la FIM : 62€

Inscription individuelle non licencié : 72€

Passé le 17 avril 2026, les inscriptions ne seront acceptées que dans la limite des places disponibles et le tarif d'inscription majoré de 10€ par personne.

Les participants absents - hors motif valable et justifié - ne pourront prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription.

Options

Options supplémentaires uniquement sur réservation.

- . hébergement du vendredi soir en tente personnelle, avec petit-déjeuner du samedi : 15,00 €
- . repas du vendredi soir au camping : 15,00 € sous réserve des places disponibles
- . repas du dimanche midi : 15,00 €

Art. 6 – Contrôle

Les participants devront se présenter au contrôle le samedi matin 2 mai entre 08h00 et 09h00 avant le briefing qui précédera le départ du rallye touristique, munis des documents afférents à la conduite de leur véhicule.

Tout véhicule non conforme sera refusé au départ du rallye et de la randonnée touristique.

Les participants exclus ne pourront pas prétendre à un quelconque remboursement.

Les cases « balades » des carnets de pointage seront tamponnées le samedi matin lors de l'accueil et le soir à l'issue du rallye touristique.

Il est demandé aux participants de veiller à avoir effectué le plein de carburant de leurs véhicules avant les départs du rallye touristique et de la randonnée touristique du dimanche.

Une station d'essence « Intermarché », une « Netto » à paiement par carte sont situées au Teil et une station « Carrefour » est située à la sortie sud de Viviers.

Art. 7 – Classements

A partir des résultats du rallye touristique, Il sera établi un classement scratch de toutes les équipes participantes et de trois classements officiels :

- . Ligues
- . Comités départementaux
- . Clubs affiliés

Lorsqu'une entité est représentée par plusieurs équipes, seule l'équipe la mieux classée figurera dans le classement officiel correspondant (Ligues, Comités Départementaux ou Club).

Pour participer au rallye touristique, il est conseillé de se munir d'une carte routière de l'Ardèche.

Art. 8 – Responsabilités

En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et à se conformer aux consignes des organisateurs.

Ils s'engagent en outre, à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables.

Le Moto-Club LE TEIL a souscrit par le biais de son affiliation à la Fédération Française de Motocyclisme une police d'assurance responsabilité civile organisateur auprès de MARSH SA, courtier de la compagnie AXA.

Art. 9 – Réclamations

Les éventuelles réclamations devront être déposées conformément aux dispositions et règlements de la Fédération Française de Motocyclisme.

Art. 10 – Droit à l'image

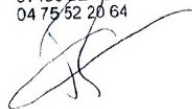
Les participants acceptent d'être photographiés et filmés par l'organisateur dans le cadre de cet événement. Ils acceptent également l'exploitation de leur image et de celle de leur véhicule par l'organisateur, à titre gratuit et non commercial, sur tous supports et sans limitation de durée.

visa MC LE TEIL

visa L.M.R. Auvergne Rhône-Alpes

visa F.F.M.

MOTO CLUB LE TEIL
48, Rue des Bragalons
07400 LE TEIL
04 75 52 20 64



03 MARS 2026

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. du Chemin de l'Île Neuve
66600 LA ROCHE DE GLUN
Tél : 04 75 55 22 50



74 Av. Paimpont
75011 Paris
01 49 23 77 01
ffm@ffmoto.com





Viviers – 2 et 3 mai 2026

PROGRAMME DU WEEK-END

VENDREDI 6 juin : Aucune balade et activité ne sont prévues le vendredi.

En inscription préalable, possibilité d'accueil et de repas au camping Rochecondrie à Viviers.

SAMEDI 2 mai :

7h30 à 8h30 - Petit-déjeuner pour les participants inscrits à l'option "Camping vendredi soir".

8h00 - Ouverture de l'accueil au camping.

8h00 à 9h00 - Pointage des équipes, remise des feuilles de route

9h00 - Briefing obligatoire du rallye touristique.

9h15 - Départ des premières équipes du rallye.

12h00 /15h00 - Pause-déjeuner des équipes sur le parcours du rallye

18h30 - Arrivée des dernières équipes du rallye.

19h30 - Remise des récompenses, suivie du dîner et de la soirée amicale au camping Rochecondrie.

Des navettes de minibus sont prévues entre le camping et la maison diocésaine de Viviers pour ceux ne résidant pas au camping Rochecondrie .

DIMANCHE 3 mai :

8h00 / 9h30 - Petit-déjeuner.

10h00 - Départ de la randonnée touristique de la matinée.

12h00 - Déjeuner pour les participants inscrits à l'option "Repas dimanche midi".

14h30 - Clôture du rassemblement

Bon week-end à toutes et à tous !!!

Possibilités d'hébergement sur place ou à proximité :

Le camping « Rochecondrie », outre les emplacements de toiles de tente, dispose de quelques mobilhomes (pour 4 à 65€ et pour 6 à 80€) et de Pods Finlandais (pour 2 personnes à 37€). Attention : peu de disponibilités.

A proximité :

- L'Hostellerie Charles de Foucauld - 2 Faubourg St Jacques 07220 Viviers Tel:04 75 52 62 23
Chambres avec lits jumeaux et sanitaires à 67€
Une navette pourra venir vous chercher pour la soirée.
- Le relais du Vivarais - 31 faubourg des sauterelles 07220 Viviers Tel : 04 75 52 60 41
400 m du camping, 6 minutes à pied.



Championnat de France des Régions de Tourisme

2 et 3 mai 2026 - Viviers



BULLETIN D'INSCRIPTION PREALABLE "EQUIPES"

à retourner **IMPERATIVEMENT AVANT LE 17 AVRIL 2026**

avec le règlement chez

Monsieur Claude REY - 18 rue des Bragalons - 07400 LE TEIL

Tel. : 06 81 46 32 18

email : motoclubteila@gmail.com



NOM de l'équipe :

Responsable de l'équipe :

Courriel :

Tel:

Equipe de Ligue

Equipe de Comité Départemental

Equipe de Club

Autre Equipe

NOM Prénom	Moto Club	N° licence	Pilote	Passager	Cylindrée Moto	Inscription de base équipe (complète ou non) Comprenant : - le rallye - les repas samedi - camping samedi soir - le petit déjeuner dimanche - visite dimanche 248 €	Options supplémentaires		
							Repas vendredi soir au camping	Camping vendredi + petit-déj samedi	Repas dimanche midi
						15 €	15 €	15 €	
Montant total :									

Paiement par chèque à l'ordre du Moto Club LE TEIL ou par virement bancaire avec mention "Championnat de France des Régions
IBAN : FR76 1027 8089 3500 0151 1834 043
BIC : CMCIFR2A



Championnat de France des Régions de Tourisme
2 et 3 mai 2026 - Viviers

BULLETIN D'INSCRIPTION PREALABLE "INDIVIDUELS"

à retourner **IMPERATIVEMENT AVANT LE 17 AVRIL 2026**

avec le règlement chez

Monsieur Claude REY - 18 rue des Bragalons - 07400 LE TEILLAT

Tel. : 06 81 46 32 18

email : motoclubleteillat@gmail.com

	NOM Prénom	Moto Club	N° licence	Pilote	Passager	Cylindrée Moto	Inscription de base			Options supplémentaires		
							Licenciés FFM	Non Licenciés	Repas vendredi soir au camping	Camping vendredi + petit-déj samedi	Repas dimanche midi	
1							62 €	72 €	15 €	15 €	15 €	
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
Montant total :												

Paiement par chèque à l'ordre du Moto Club LE TEILLAT ou par virement bancaire avec mention "Championnat de France des Régions"
IBAN : FR76 1027 8089 3500 0151 1834 043
BIC : CMCIFR2A